

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 516

présenté par

M. Le Fur

à l'amendement n° 5 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 2

I. - A la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

"décret en Conseil d'Etat pris avant le 1er juillet 2016, après avis du"

le mot :

"le".

II. - En conséquence, supprimer la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.